

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_061

Objet : Autorisation de signature du marché M23.028 : Fauchage d'accotements, de fossés et de zones herbeuses sur le territoire intercommunal – 13 lots

Séance du mardi deux avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente

Présents (62) :

Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (16) :

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Carole DELAIRE à Laurence BARROIS - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_061

Objet : Autorisation de signature du marché M23.028 : Fauchage d'accotements, de fossés et de zones herbeuses sur le territoire intercommunal – 13 lots

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte lancée conformément aux dispositions des articles R. 2124-2,1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 mars 2024 ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de fauchage d'accotements, de fossés et de zones herbeuses sur le territoire intercommunal au bénéfice de Cœur de Flandre agglo ainsi que tous les documents y afférents dans les conditions suivantes :

Intitulé des lots	Attributaire	Montant maximum du lot	Montant estimatif (montant TTC du DQE)
Lot n°1: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire des communes de HOUTKERQUE, STEENVOORDE, TERDEGHEM, WINNEZEELE	VAN LANCKER MARC (CMVL SARL) (59670 OUDEZEELE)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	70 325,68 € TTC
Lot n°2: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire des communes de BERTHEN, BOESCHEPE, EECKE, GODEWAERSVELDE, SAINT JANS CAPPEL	SARL PAYSAGES DES FLANDRES (59270 BAILLEUL)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	70 277,09 € TTC
Lot n°3: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire de la commune de BAILLEUL	VANDAELE ARTHUR (59270 METEREN)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	25 550,64 € TTC
Lot n°4 : Fauchage des accotements et des	VANDAELE ARTHUR (59270 METEREN)	Le montant de commande du lot pour	27 234,42 € TTC

fossés sur le territoire des communes de BORRE, CAESTRE, FLETRE, METEREN et PRADELLES		la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	
Lot n°5: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire des communes de NIEPPE et STEENWERCK	VTA ENVIRONNEMENT-LES JARDINS DE GUILLAUME (59940 LE DOULIEU)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	46 094,00 € TTC
Lot n°6: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire des communes de BOESEGHEM, MORBECQUE, STEENBECQUE et THIENNES	SW SERVICES-CLAUDE DUVAL (59189 THIENNES)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	55 330,57 € TTC
Lot n°7: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire des communes de LE DOULIEU, MERRIS, NEUF-BERQUIN, STRAZEELE et VIEUX BERQUIN	VTA ENVIRONNEMENT-LES JARDINS DE GUILLAUME (59940 LE DOULIEU)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à € 60.000,00 HT.	47 753,97 € TTC
Lot n°8: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire des communes d'ARNEKE, BUYSSCHEURE, NOORDPEENE, OCHTEZEELE et RUBROUCK	VAN LANCKER MARC (CMVL SARL) (59670 OUDEZEELE)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	58 766,40 € TTC
Lot n°9: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire des communes de BAVINCHOVE, HARDIFORT, OUDEZEELE, OXELAERE, WEMAERS CAPPEL, ZERMEZEELE et ZUYTPEENE	VAN LANCKER MARC (CMVL SARL) (59670 OUDEZEELE)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	57 997,55 € TTC
Lot n°10: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire des communes de CASSEL, HONDEGHE M, SAINT SYLVESTRE	VTA ENVIRONNEMENT-LES JARDINS DE GUILLAUME (59940 LE DOULIEU)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12	65 084,97 € TTC

CAPPEL, SAINTE MARIE CAPPEL et STAPLE		mois) est limité à 60.000,00 € HT.	
Lot n°11: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire des communes de BLARINGHEM, EBBLINGHEM, LYNDE, RENESCURE, SERCUS et WALLON-CAPPEL	SW SERVICES – CLAUDE DUVAL (59189 THIENNES)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	66 216,47 € TTC
Lot n°12: Fauchage des accotements et des fossés sur le territoire de la commune d'HAZEBROUCK	SOTRAVEER (59670 WINNEZEELE)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 60.000,00 € HT.	28 069,92 € TTC
Lot n°13: Fauchage tardif sur tout le territoire intercommunal	SOTRAVEER (59670 WINNEZEELE)	Le montant de commande du lot pour la période initiale de 8 mois (même montant pour la ou les reconduction(s) de 12 mois) est limité à 40.000,00 € HT.	25 200,00 € TTC

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les modifications de marché qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Vote :**Pour : 78****Contre : 0****Abstention : 0****ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL

